



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**C.C.A.S**

**DEPARTEMENT**

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**Séance du **7 mars 2023****Nombre de conseillers****En exercice 13****Présents 9****Procurations 4****Votants 13**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Didier CORTES, Vice-Président.

**Date de la convocation : 01/03/2023****Date d'affichage de la convocation : 01/03/2023****Date d'affichage de la délibération : 13/03/2023****Etaient présents : : M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Monique ROUTABOUL, Mme Nicole DUCOUSSO.****Ont donné procuration :****M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Mme Monique ROUTABOUL,****Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à Mme Bernadette FAURÉ,****Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES,****Mme Aurore MERVILLE-COMET a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN.****Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.****Délibération 2023-09 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 6 février 2023***Exposé*

Lecture du procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

Il est demandé aux membres du C.C.A.S d'approuver ce dernier.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

D'approuver le procès-verbal de la séance du 6 février 2023,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE**Délibération 2023-10 Validation du Compte de Gestion de l'exercice 2022***Exposé*

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

De valider le Compte de Gestion de l'exercice 2022,  
La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

**Délibération 2023-11 Vote du Compte Administratif de l'exercice 2022**

*Exposé*

Après avoir présenté les comptes de l'exercice 2022, Monsieur Didier CORTES présente le compte administratif de l'exercice 2022 qui font apparaître les résultats suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats de l'exercice</b>
Fonctionnement	<b>8 474,52 €</b>	<b>11 135,34 €</b>	<b>2 660,82 €</b>
Report exercice 2021		<b>9 773,91 €</b>	

**La section Fonctionnement présente un Solde Excédentaire de 12 434,73 €**

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

De voter le Compte Administratif 2022 à :

12

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

**Délibération n° 2023-12 Affectation du résultat 2022**

*Exposé*

Les membres du C.C.A.S, réunis sous la présidence de Monsieur le Vice-Président du C.C.A.S, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement**

- ✓ Résultat de l'exercice 2022 .....2 660.82€
- ✓ Report à nouveau .....9 773,91 €
- ✓ **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022** .....12 434,73€

Cette somme est reportée en recettes de fonctionnement dans le budget 2023.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

**Délibération n° 2023-13 Vote du budget primitif de l'année 2023  
ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2023-05 de la séance du 6 février 2023**

*Exposé*

Monsieur le Vice-Président soumet au vote du Conseil d'Administration du CCAS les propositions pour le Budget Primitif 2023 (ci-avant présenté par Monsieur Didier CORTES, Vice-président du CCAS).

Ci-dessous une vue d'ensemble :

**FONCTIONNEMENT**

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
		CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	23 954,73
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 12 434,73
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 954,73	23 954,73

**INVESTISSEMENT**

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
		CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 000,00	6 000,00

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET		29 954,73	29 954,73
-----------------	--	-----------	-----------

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

De voter le Budget Primitif 2023 à :

13

- VOIX POUR
- ABSTENTION
- VOIX CONTRE